

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.11.2022

Numéro de version 7

Révision: 09.11.2022

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit:	<b>HUILE DE LIN</b>
· Code du produit:	0054
· No CAS:	8001-26-1
· Numéro CE:	232-278-6
· Numéro d'enregistrement	exempt - Annexe IV Non concerné

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· Emploi de la substance / de la préparation	Pas d'autres informations importantes disponibles. Résine Imprégnation de protection de bois
--	--

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:	CHARBONNEAUX BRABANT 52 rue de la Justice 51100 REIMS www.charbonneauxbrabant.com E-mail: chimiereglementation@charbonneaux.com	Tel: +33 (0)3 26 49 58 70
· Service chargé des renseignements:	Service Réglementaire de la société CHARBONNEAUX BRABANT 52 rue de Justice - Z.I. Port Sec 51100 REIMS Tel: 03 26 49 58 70 E-mail: chimiereglementation@charbonneaux.com	
· 1.4 Numéro d'appel d'urgence	ORFILA SAMU : 15 POMPIERS: 18 Pour connaître la liste des médecins de garde contactez le 15. Emergency Number 112	téléphone: 01 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008	La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.
---	---

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008	néant
· Pictogrammes de danger	néant
· Mention d'avertissement	néant
· Mentions de danger	néant
· Conseils de prudence	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants.

#### 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB	Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006. Non applicable.
· PBT:	Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006. Non applicable.
· vPvB:	Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006. Non applicable.
· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien	Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11. Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

· No CAS Désignation	8001-26-1 HUILE DE LIN
· Code(s) d'identification	
· Numéro CE:	232-278-6
· Nanoforme	Non concerné
· SVHC	néant

FR

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.11.2022

Numéro de version 7

Révision: 09.11.2022

**Nom du produit: HUILE DE LIN**

(suite de la page 1)

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

- Remarques générales: *Aucune mesure particulière n'est requise.*
- Après inhalation: *Veiller à l'apport d'air frais.  
Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.*
- Après contact avec la peau: *Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.  
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.*
- Après contact avec les yeux: *Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un ophtalmologiste*
- Après ingestion: *Vérifier que la victime ne porte pas de verres de contact, les retirer.  
Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.  
Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical  
Demander immédiatement conseil à un médecin.*

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

*Pas d'autres informations importantes disponibles.*

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

*Pas de traitement spécifique requis.*

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction: *Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.  
Mousse  
Poudre d'extinction  
Dioxyde de carbone*
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: *Eau  
Un jet d'eau à grand débit peut propager le feu*

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

*Monoxyde de carbone (CO)  
Dioxyde de carbone*

#### 5.3 Conseils aux pompiers

- Equipement spécial de sécurité: *Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.*
- Autres indications *Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.*

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

*Eviter le contact avec la peau et les yeux*

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

*Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.*

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

*Le nettoyage à grandes eaux de quantité importantes en direction des égouts n'est pas autorisé.*

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

*Aucune substance dangereuse n'est dégagée.  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.*

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

*Aucune mesure particulière n'est requise.*

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Préventions des incendies et des explosions: *Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir chapitre 8)  
Les équipements appropriés pour faire face aux incendies, les déversements et les fuites doivent être facilement accessibles.  
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.*
- Stockage: *Ne conserver que dans l'emballage d'origine.*
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: *N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.*
- Indications concernant le stockage commun: *Ne pas stocker avec les aliments.  
Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.*
- Autres indications sur les conditions de stockage: *Stocker au frais et au sec dans des emballages bien fermés.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.*

(suite page 3)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.11.2022

Numéro de version 7

Révision: 09.11.2022

**Nom du produit: HUILE DE LIN****7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite de la page 2)

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**8.1 Paramètres de contrôle**

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
- DNEL
- PNEC
- Remarques supplémentaires:

*Les autres substances ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.*  
*Information non disponible*  
*Information non disponible*  
*Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.*

**8.2 Contrôles de l'exposition**

- Contrôles techniques appropriés
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
- Protection respiratoire:
- Filtre recommandé pour une utilisation momentanée:
- Protection des mains:

*Sans autre indication, voir point 7.*  
*Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.*  
*Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.*  
*Utiliser des appareils conformes à une norme approuvée.*

- Matériau des gants

*Filtre combiné adéquat par exemple ABEK- P2*  
*Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Il convient de tenir compte du fait que la résistance d'un gant est influencée par des facteurs tels que la température d'utilisation du produit, sa concentration, l'épaisseur du gant, le temps d'immersion. Préserver du risque chimique demande de connaître également l'ensemble des autres paramètres propres au poste de travail (risque mécanique, thermique, dextérité requise, manipulation de pièces abrasives).*  
*Se référer aux informations sur les résistances chimiques du fabricant de chaque gant et mener un essai préalable pour déterminer si le gant est adapté aux conditions d'utilisations réelles.*  
*Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.*

- Temps de pénétration du matériau des gants

*Caoutchouc nitrile*  
*Gants en néoprène*  
*Épaisseur du matériau recommandée: ≥ selon fabricant*  
*Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Il faut noter que la durabilité des gants de protection chimique peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré par la norme EN374 en raison des nombreux effets extérieurs spécifiques à un poste de travail.*  
*Valeur pour la perméabilité: taux ≥ selon fabricant*

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Indications générales.

- Couleur:

Jaune

- Odeur:

Caractéristique

- Seuil olfactif:

Information non disponible

- Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

&gt;250 °C

- Point d'éclair:

&gt;250 °C

- Température d'auto-inflammation:

&gt;250 °C

- Température de décomposition:

Non déterminé.

- pH

Non déterminé.

- Viscosité:

- Viscosité cinématique

Non déterminé.

- Dynamique à 20 °C:

50 mPas

- Solubilité

- l'eau:

Pas ou peu miscible

- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé.

- Pression de vapeur:

Non déterminé.

- Densité et/ou densité relative

- Densité à 20 °C:

0,93 g/cm<sup>3</sup>

- Masse volumique:

930 kg/m<sup>3</sup>

- Aspect:

- Forme:

Liquide

- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

- Température d'auto-inflammation

Non déterminé.

- Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif.

- Informations concernant les classes de danger physique

- Substances et mélanges explosibles

néant

- Gaz inflammables

néant

(suite page 4)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.11.2022

Numéro de version 7

Révision: 09.11.2022

**Nom du produit: HUILE DE LIN**

(suite de la page 3)

· Aérosols	<i>néant</i>
· Gaz comburants	<i>néant</i>
· Gaz sous pression	<i>néant</i>
· Liquides inflammables	<i>néant</i>
· Matières solides inflammables	<i>néant</i>
· Substances et mélanges autoréactifs	<i>néant</i>
· Liquides pyrophoriques	<i>néant</i>
· Matières solides pyrophoriques	<i>néant</i>
· Matières et mélanges auto-échauffants	<i>néant</i>
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	<i>néant</i>
· Liquides comburants	<i>néant</i>
· Matières solides comburantes	<i>néant</i>
· Peroxydes organiques	<i>néant</i>
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	<i>néant</i>
· Explosibles désensibilisés	<i>néant</i>

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** *Pas de décomposition en cas d'usage conforme.*
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** *L'huile de lin réagit avec des oxydants forts et provoque une forte élévation de température pouvant aller jusqu'à l'auto inflammation.*
- **10.4 Conditions à éviter** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **10.5 Matières incompatibles:** *Les agents oxydants  
Les bases fortes  
Acides forts*
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** *Pas de produits de décomposition dangereux connus*

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë:** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification: *Information non disponible*
- Corrosion cutanée/irritation cutanée *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Sensibilisation:** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- Mutagénicité sur les cellules germinales *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- Cancérogénicité *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- Toxicité pour la reproduction *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*

(suite page 5)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.11.2022

Numéro de version 7

Révision: 09.11.2022

**Nom du produit: HUILE DE LIN**

(suite de la page 4)

- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- Propriétés perturbant le système endocrinien la substance n'est pas comprise

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- Toxicité aquatique: Information non disponible  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Insoluble, le produit s'étale à la surface de l'eau
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- PBT: Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.  
Non applicable.
- vPvB: Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.  
Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
- **12.7 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Autres indications écologiques:
- Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- Recommandation: Peut être mis en décharge avec les ordures ménagères à condition de respecter les prescriptions techniques nécessaires et après concertation avec la voirie et les autorités compétentes.  
Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitres 7 et 8.  
Réutilisation ou recyclage lorsque c'est possible, sinon incinération selon les méthodes recommandées d'élimination.
- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.  
Ne pas retirer l'étiquette de l'emballage tant qu'il n'est pas nettoyé.  
Ne pas incinérer un emballage fermé.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |  |                 |
|--|-----------------|
| · <b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>                            |                 |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA   | néant           |
| · <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>                     |                 |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA   | néant           |
| · <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>                            |                 |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA   |                 |
| · Classe   | néant           |
| · <b>14.4 Groupe d'emballage</b>   |                 |
| · ADR, IMDG, IATA  | néant           |
| · <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>                                     | Non applicable. |
| · <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>            | Non applicable. |
| · <b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b> | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU:   | néant           |

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- TSCA (Loi sur le contrôle des substances
- ~~Propriétés~~ la substance n'est pas comprise
- ~~toxicité~~ la substance n'est pas comprise
- PROP.65 Chemicals known to cause cancer:
- PROP.65 Chemicals known to cause reproductive toxicity for females:

(suite page 6)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.11.2022

Numéro de version 7

Révision: 09.11.2022

### Nom du produit: HUILE DE LIN

(suite de la page 5)

· PROP.65 Chemicals known to cause reproductive toxicity for males:	<i>la substance n'est pas comprise</i>
· PROP.65 Chemicals known to cause developmental toxicity:	<i>la substance n'est pas comprise</i>
· Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances	<i>la substance est comprise</i>
· Chinese Chemical Inventory of Existing Chemical Substances	<i>la substance est comprise</i>
· Australian Inventory of Chemical Substances	<i>la substance est comprise</i>
· Canadian Domestic Substances List (DSL)	<i>la substance n'est pas comprise</i>
· Korean Existing Chemical Inventory	<i>la substance est comprise</i>
· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008	<i>voir chapitre 2</i>
· Directive 2012/18/UE	
· Catégorie SEVESO	<i>Non concerné</i>
· RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)	<i>la substance n'est pas comprise</i>
· LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)	<i>la substance n'est pas comprise</i>
· Règlement (CE) N° 649/2012 - PIC	<i>la substance n'est pas comprise</i>
· Directive 2011/65/UE - RoHS- relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II	<i>la substance n'est pas comprise</i>
· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148	
· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)	<i>la substance n'est pas comprise</i>
· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT	<i>la substance n'est pas comprise</i>
· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues	<i>la substance n'est pas comprise</i>
· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers	<i>la substance n'est pas comprise</i>
· RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone – ANNEXE I (Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone)	
· Indications sur les restrictions de travail:	<i>Rubriques nomenclature ICPE (France): / Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies professionnelles)</i>
· * Nanomatériaux:	<i>Le produit ne contient pas de nanomatériaux</i>
· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57	<i>la substance n'est pas comprise</i>
· VOC (CE)	<i>Pas d'information</i>
· VOCV (CH)	<i>pas d'information</i>
· <b>15.2 Évaluation de la sécurité chimique:</b>	<i>Non applicable Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.</i>

### RUBRIQUE 16: Autres informations

*Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle il le destine.*

*Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.*

· Date de la version précédente:	<i>10.01.2022</i>
· Acronymes et abréviations:	<i>RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer ICAO: International Civil Aviation Organisation ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods IATA: International Air Transport Association GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) DNEL: Derived No-Effect Level (REACH) PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH) LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative</i>
· * Données modifiées par rapport à la version précédente	

FR